



CONDITIONS GENERALES DE BANQUE
DES PRINCIPAUX PRODUITS ET SERVICES
ENTREPRISES, PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS

Tarifs au 1er février 2011
Prix en euros, exprimés hors taxes
La TVA au taux en vigueur est à rajouter

BANQUE EDEL SNC
SIÈGE SOCIAL


5, AV MARCEL DASSAULT
PARC DE LA PLAINE - BP 65806
31505 TOULOUSE CEDEX 5

TÉL. : 05 61 17 34 34
FAX : 05 61 17 34 35

www.banque-edel.fr
edel@banque-edel.fr

TENUE DE COMPTE ET SERVICES ASSOCIES

ARRETE DE COMPTE

Intérêts débiteurs : TE3M (1) + majoration de :		6,80 %
Commission sur le plus fort découvert mensuel (2)		0,05 %
Fourniture d'échelle d'intérêts		7,00 €
Centralisation de trésorerie		nous consulter

GESTION DU COMPTE

Commission de mouvement (3)		0,05 %
Frais mensuels de tenue de compte		10,00 €

INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT DE COMPTE

Frais de traitement exceptionnel sur opération particulière (qui ne peut s'imputer sur le compte du client sans l'intervention de la banque)		4,50 € plafond journalier de 22,50 € (soit 5 opérations)
Lettre sur compte courant débiteur : à partir de la 2ème lettre de rappel		10,00 €
Avis à Tiers Détenteur, saisie attribution ou conservatoire		80,00 €
Frais de gestion mensuels de compte en incident (interdiction bancaire émise par une autre banque)		20,00 €
Frais d'interdiction BDF à l'initiative d'une autre banque (à l'inscription FCC)		OFFERT
Frais d'attestation de levée d'interdiction BDF à l'initiative d'une autre banque		20,00 €

SERVICES COURANTS

Relevé de compte mensuel papier		GRATUIT
Relevé de compte par courriel au format électronique (quelle que soit la périodicité)		OFFERT
Relevé de compte décadaire papier (par mois)		4,00 €
Relevé de compte journalier papier (par mois)		20,00 €
Duplicata de relevé de compte (forfait par mois concerné)		10,00 €
Mise en place d'une procuration, annulation ou modification		OFFERT
Chèque de banque		10,00 €
Chéquier ordinaire		GRATUIT
Frais d'envoi d'un chéquier en recommandé (Délai moyen : 8 jours) forfait		9,00 €
Frais d'envoi d'un chéquier en urgence (Délai : 48 heures)		20,00 €
Recherche de document simple ou document EDEL datant de moins d'un an		15,00 €
Recherche de document complexe ou document EDEL datant de plus d'un an		30,00 €
Photocopie, télécopie ou numérisation (à la page)		1,00 €
Frais d'actualisation de dossier administratif et juridique (après 2 relances) : kbis, statuts, copie PV...		Frais réels + 50 €
Frais d'ouverture de dossier succession		0,50 % des avoirs avec plafond à 500 €
Frais annuels de gestion sur compte inactif depuis plus d'un an		30,00 €
Ouverture de compte		GRATUIT
Changement d'adresse		GRATUIT
Clôture de compte		GRATUIT
Communication renseignements chiffrés (experts comptables)		80,00 €

(1) TE3M = moyenne mensuelle des taux quotidiens Euribor 3 mois

(2) calculée sur le plus fort découvert de chaque mois, perçue en fin de chaque période d'arrêté

(3) commission appliquée sur le montant des opérations s'inscrivant au débit du compte.

MOYENS DE PAIEMENT NATIONAUX

ENCAISSEMENTS ET VERSEMENTS

ESPECES

Espèces avec ramassage et comptage de fonds	nous consulter
---	----------------

CHEQUES

Remise de chèque(s)	GRATUIT
Chèque remis à l'encaissement et revenu impayé (gratuit pour motif sans provision)	16,00 €
Certificat de non paiement au porteur d'un chèque rejeté (art L131-73 du Code Monétaire Financier)	15,00 €
Sécurisation des paiements par chèque	nous consulter

VIREMENTS

Réception d'un virement de trésorerie	OFFERT
Réception d'un virement interbancaire	OFFERT
Réception d'un virement SEPA (SEPA Credit Transfer : SCT) - Cf. informations SEPA page 7	OFFERT

PRELEVEMENTS

Prélèvement émis papier ordinaire (occasionnel ou permanent)	2,00 €
Prélèvement émis papier accéléré (occasionnel ou permanent)	2,50 €
Liste de prélèvements (par prélèvement unitaire)	2,00 €
Prélèvement SEPA (SEPA Direct Débit : SDD)	2,00 €
Prélèvement télétransmis ordinaire	0,35 €
Prélèvement télétransmis accéléré	0,80 €
Impayé sur réception de prélèvement émis	15,00 €
Annulation d'opération compensée à tort (AOCT)	6,00 €
Intervention sur prélèvement SEPA	6,00 €
Demande ou recherche de Numéro National d'Emetteur (NNE) ou Identifiant Créancier SEPA (ICS) auprès de la Banque de France	OFFERT

EFFETS DE COMMERCE

Remise d'effets de commerce (LCR - BOR) à l'encaissement		
Commission de gestion de la remise	effet papier	8,00 € par remise
	effet télétransmis	2,00 € par remise
Commission de manipulation	effet papier	3,50 € par effet
	effet télétransmis	0,35 € par effet
Réclamation d'un effet en recouvrement		15,00 €
Effet remis retourné impayé		15,00 €
Demande de restitution, de prorogation		15,00 €
Présentation à l'acceptation		15,00 €
Demande de changement de domiciliation, avis de sort par effet		15,00 €

CARTE BANCAIRE

Terminal de Paiement Electronique	selon l'équipement monétique choisi : nous consulter
Gestion des remises en vente de proximité ou à distance	prestation personnalisée en fonction de critères propres à votre activité

MOYENS DE PAIEMENT NATIONAUX (suite)

PAIEMENTS ET REGLEMENTS

CHEQUES

Païement de chèque	GRATUIT
Frais d'opposition par chèque	15,00 €
Frais d'opposition sur chéquier ou groupe de chèques	20,00 €
Sécurisation chèques émis (contrôle montant et bénéficiaire)	nous consulter
Lettres-chèques	étude personnalisée
Chèque émis en infraction d'une interdiction bancaire	50,00 €
Information préalable pour chèque non provisionné : ces frais ne sont perçus que si le chèque n'est finalement pas rejeté	frais postaux + 10,00 €
Frais par chèque émis rejeté jusqu'à 50€ pour manque de provision (forfait) *	30,00 €
Frais par chèque émis rejeté au-delà de 50€ pour manque de provision (forfait)*	50,00 €
<p><i>* Les forfaits de frais par chèque rejeté pour défaut de provision comprennent : la lettre d'information préalable, les frais de dossier, les frais de chèque impayé, les frais de lettre d'injonction, les frais d'envoi en recommandé (AR) de la lettre d'injonction, la déclaration BDF (Banque de France), les frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire, les frais de mainlevée de l'interdiction bancaire, les frais de blocage de provision pour régularisation, les frais de délivrance de certificat de non-paiement.</i></p>	
Rejet de chèque émis pour autre motif que sans provision	15,00 €
Chèque présenté et payé sur compte interdit bancaire	20,00 €

VIREMENTS

Virement interne EDEL	OFFERT
Virement de trésorerie papier	15,00 €
Virement de trésorerie télétransmis	4,50 €
Virement SEPA papier ordinaire (SEPA Credit Transfer : SCT)	3,50 €
Virement SEPA télétransmis	OFFERT
Virement interbancaire papier	3,50 €
Virement interbancaire télétransmis (liste de virements ou virement unitaire)	OFFERT
Liste de virements interbancaires (par virement unitaire)	3,50 €
Annulation d'opération compensée à tort (AOCT)	6,00 €
Demande de retour de fonds sur virement SEPA (recall)	6,00 €
Mise en place d'un virement permanent vers un compte EDEL	OFFERT
Mise en place d'un virement permanent vers un compte externe	7,00 €
Frais de confirmation sur virement	8,00 €

PRELEVEMENTS

Païement d'un avis de prélèvement national ou SEPA ou TIP ou télé règlement	GRATUIT
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	5,00 €
Opposition sur prélèvement	GRATUIT
Rejet prélèvement, TIP, télé règlement domicilié pour défaut ou insuffisance de provision	20,00 € si montant du rejet inférieur à 20 €, les frais sont à hauteur du montant rejeté
Rejet de prélèvement autre que pour défaut de provision	12,00 €
Retrait de consentement ou révocation sur prélèvement ou TIP ou télé règlement	12,00 €
Information du client sur autorisation de prélèvement non reçue	5,00 €

MOYENS DE PAIEMENT NATIONAUX (suite)

EFFETS DE COMMERCE

Paieement LCR/BOR domiciliés	GRATUIT
Convention de paieement LCR	GRATUIT
Effet domicilié non avisé (instruction de paieement non reçue)	15,00 €
Opposition sur effet à payer (sur demande du client)	15,00 €
Impayé sur effet domicilié pour défaut ou insuffisance de provision	20,00 € si montant de l'effet inférieur à 20 € les frais sont à hauteur du montant rejeté
Impayé sur effet domicilié pour autre motif que sans provision	15,00 €
Réclamation d'une LCR en recouvrement	15,00 €

MOYENS DE PAIEMENT INTERNATIONAUX

Toutes les opérations non libellées en euros comportent une commission de change

OPERATIONS EN PROVENANCE DE L'ETRANGER

Réception d'un virement SEPA (SEPA Credit Transfer : SCT)	OFFERT
Virement européen en euros jusqu'à 50 000 € reçu de l'UE avec BIC et IBAN du bénéficiaire (en «frais partagés»)	GRATUIT
Virement en euros au-delà de 50 000 € reçu de l'UE avec BIC et IBAN du bénéficiaire (en «frais partagés»)	commission d'encaissement plus frais de port
Virement international (hors UE) reçu en euros ou en devises	nous consulter
Encaissement de chèques ou d'effets payables à l'étranger	nous consulter
Recherche (avis de sort copie...), prorogation, réclamation	nous consulter
Impayé sur chèques et effets	15,70 €
Frais de port minimum	4,00 €

OPERATIONS A DESTINATION DE L'ETRANGER

Virement SEPA papier ordinaire (SEPA Credit Transfer : SCT)	3,50 €
Virement européen en euros jusqu'à 50 000 € émis vers l'un des pays de l'UE avec BIC et IBAN du bénéficiaire (en «frais partagés»)	3,50 €
Virement en euros au-delà de 50 000 € émis vers l'un des pays de l'UE avec BIC et IBAN du bénéficiaire (en «frais partagés»)	commission d'encaissement plus frais de port
Virement international (hors UE) émis en euros ou en devises	nous consulter
Paieement de chèques ou d'effets émis en euros ou en devises	nous consulter
Commission d'intervention pour correction sur virement (BIC ou IBAN absents ou incorrects)	21,00 €
Frais de confirmation sur virement	12,00 €

Compte tenu de la diversité des opérations et des moyens de paieement sur l'étranger, nous ne vous présentons ci-dessus que les opérations les plus courantes. Pour tout renseignement complémentaire, votre chargé d'affaires se tient à votre disposition. Une brochure tarifaire plus complète est disponible sur simple demande.

Le **SEPA** (Single Euro Payments Area - Espace unique de paiement en euros) est un espace domestique européen au sein duquel vous pouvez payer dans les pays de la zone SEPA (cf. ci-dessous) avec autant d'efficacité, de sécurité et de simplicité qu'en France.

Les moyens de paiement SEPA vont progressivement remplacer les moyens de paiement nationaux actuels :

- les virements tiers domestiques et européens depuis le 28 janvier 2008 sont des virements SEPA ou **SEPA Credit Transfer (SCT)**.
Ils vous permettent d'effectuer des virements à des tiers, libellés en euros sans limite de montant, entre comptes situés dans l'espace SEPA. Le virement SEPA doit impérativement comporter les coordonnées BIC et IBAN. **Le code IBAN (International Bank Account Number)** pour identifier le compte du bénéficiaire et **le code BIC (Bank Identifier Code)** pour identifier la banque teneuse du compte. Les virements SEPA sont obligatoirement en frais partagés par défaut (**option SHARE**). Le virement SEPA est exécuté en trois jours ouvrés maximum. Son but est d'améliorer le niveau d'informations transportées et de faciliter le rapprochement bancaire. À terme, il n'y aura plus de différence entre un virement national et un virement transfrontalier. Il deviendra dès lors beaucoup plus facile à deux entités ne faisant pas partie d'un même pays d'utiliser le virement pour s'échanger des fonds.
- le prélèvement domestique va devenir un prélèvement SEPA ou **SEPA Direct Debit (SDD)**, son utilisation est possible depuis le 1er novembre 2010.
À terme, il n'y aura plus de différence entre un prélèvement national et un prélèvement transfrontalier. Il deviendra dès lors beaucoup plus facile à deux entités ne faisant pas partie d'un même pays d'utiliser le prélèvement pour régler les opérations courantes (factures, abonnements...).
- à cela s'ajoute un cadre général dédié à la monétique, le **SEPA Card Framework (SCF)** : il permettra à chaque porteur de carte bancaire d'effectuer des transactions en euro avec sa carte bancaire, quel que soit l'endroit où il se trouve à l'intérieur de la zone SEPA.
Cet objectif passe donc par l'interopérabilité : les cartes et les terminaux de paiements devront être compatibles aux normes EMV (Europay Mastercard Visa). Les transactions de type paiements et retraits carte au sein de la zone SEPA doivent être aussi faciles et posséder les mêmes avantages que les transactions cartes nationales.

Il n'y a pas de moyen de paiement SEPA correspondant aux chèques, aux effets de commerce, aux virements de trésorerie et aux virements en devises.

La standardisation des moyens de paiement entraînera une simplification, une réduction des coûts et des délais d'exécution (24 heures garanties à l'horizon 2012), ainsi qu'une plus grande fiabilité des moyens de paiement.

Cela facilitera la surveillance des paiements en Europe ainsi que le contrôle de la fraude et du blanchiment.

La zone SEPA : les 32 pays membres

L'espace géographique SEPA couvre :

- ◆ les 27 pays de l'Union Européenne : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède ;
- ◆ les 4 pays de l'Association Européenne de Libre Echange (AELE) l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse ;
- ◆ autres membres : Monaco depuis le 31 mars 2009 ;
- ◆ les départements français d'outre-mer : la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion font partie de l'espace SEPA.



□ Zone Euro □ UE-27 ■ AELE

Pour plus d'informations : www.sepafrance.fr

FINANCEMENTS

Les informations figurant dans cette rubrique ne constituent pas une autorisation de découvert, ni une offre de prêt, ou de financement en trésorerie ou en risque. La mise en place de ces concours est subordonnée à l'accord de nos instances décisionnaires et à la formalisation des contrats correspondants.

CREDITS D'EXPLOITATION

Crédit de trésorerie

Commission de montage par ligne court terme (durée inférieure à 12 mois)	0,20 % du montant financé, min 200 €
--	--------------------------------------

Cession de créances Dailly

Commission de service par remise	750 €
Commission de service par créance cédée	5,00 €
Commission de gestion par créance impayée	12,00 €
Commission sur notification (avec ou sans acceptation)	9,00 €
Commission de prorogation	12,00 €
Commission de notification de marché	50,00 €
Commission de notification de cession en garantie	11,00 €

Dailly garantie

nous consulter

Remise d'effets de commerce à l'escompte

Commissions sur opérations à l'escompte		
Commission de gestion de la remise	effet papier	8,00 € par remise
	effet télétransmis	2,00 € par remise
Commission de manipulation	effet papier	3,50 € par effet
	effet télétransmis	0,35 € par effet
Effet remis retourné impayé		15,00 €
Demande de restitution, de prorogation		15,00 €
Présentation à l'acceptation		15,00 €
Demande de changement de domiciliation, avis de sort		15,00 €

Lorsque les effets sont pris à l'escompte, il est perçu en plus des commissions de service décrites dans ce support, des intérêts et frais figurant dans les conditions particulières de votre ligne d'exploitation.

CREDITS D'INVESTISSEMENT

Commission de montage	0,30 % du montant financé, min 400 €
-----------------------	--------------------------------------

Crédit moyen et long terme

nous consulter

Financement par crédit bail mobilier et immobilier

nous consulter

ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Cautions émises par la banque Edel (administratives, de marché, professionnelles) Commission d'engagement	nous consulter
--	----------------

PRETS

Prêts personnels, crédit voiture, crédit immobilier	nous consulter
---	----------------

SERVICES LIES AUX FINANCEMENTS

Demande de décompte de remboursement anticipé	15,00 €
Annulation de prêt après rédaction des actes	80,00 €
Frais d'actes et de garanties complexes	frais réels + 40,00 €

FINANCEMENTS (suite)

Attestation de prêt soldé ou de situation ou de mainlevée de garantie	12,00 €
Changement de domiciliation bancaire ou de date de prélèvement	15,00 €
Demande de réédition du plan de remboursement	15,00 €

MODIFICATIONS ET INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT SUR FINANCEMENTS

Mise en place de délai de paiement (différé)	15,00 €
Réaménagement ou réétalement de la créance (avenant au contrat)	50,00 €
Indemnités de remboursement anticipé partiel ou total	selon conditions figurant au contrat de crédit
Demande de mainlevée de garantie ou modification de garantie ou cession de rang (si recevable)	Frais réels + 50,00 €
Lettre de mise en demeure	15,00 €
Lettre de relance suite à un impayé	9,00 €

INFORMATION DES CAUTIONS

Lettre d'information annuelle (par caution informée) art.L313-22 du Code Monétaire et Financier et art. L341-6 du Code de la Consommation	15,00 € par lettre Plafonné à 45 € par crédit garanti
--	--

PLACEMENTS

VALEURS MOBILIERES* voir notice d'information spécifique à chaque OPCVM

Droit de garde	GRATUIT
Convention de service placements : forfait mensuel de gestion	17,73 €
Opération d'intermédiation sur Titre de Créance Négociable (TCN)	0,10 % pris prorata temporis de la durée restante du placement avec min 150 € et max 1 000 €

* organismes de placements collectifs de valeurs mobilières : SICAV et FCP distribués par la Banque EDEL

BANQUE A DISTANCE

EDELNET

Consultation	GRATUIT
Gestion - abonnement mensuel	19,00 €

- COMPTES : relevé de compte journalier, soldes en montant et en valeur, relevé de compte sur 30 jours, recherche d'opérations,
- PLACEMENTS : cours journalier des OPCVM, passation directe de vos ordres, consultation de votre portefeuille avec historique,
- VIREMENTS : virement interne, occasionnel extérieur, virement sur liste (salaires, ...), consultation des ordres de virement en attente, saisie, consultation et modification de la liste des bénéficiaires.
- LCR : consultation de vos relevés LCR, saisie de vos « bons à payer », annulation de décisions sur paiements.

BANQUE A DISTANCE (suite)

EDEL TRANS

EBICS (Electronic Banking Internet Communication Standard) est le nouveau protocole de communication sécurisé permettant l'échange de fichiers entre les clients et les banques. Il va remplacer le protocole de communication **Etebac** qui disparaîtra fin 2011. Les tarifs appliqués restent à l'identique.

ETEBAC 3/EBICS : forfait de mise en service	50,00 €
ETEBAC 5/EBICS : forfait de mise en service	450,00 €
ETEBAC 3/ETEBAC 5/EBICS : abonnement mensuel aller-retour (forfait mensuel incluant 620 mouvements banque par client)	40,00 €
Frais par ligne supplémentaire au-delà du forfait mensuel	0,07 €

AUTRES SERVICES

Approche patrimoniale et haut de bilan	nous consulter
Transmission d'entreprise	nous consulter
Epargne salariale	nous consulter
Ingénierie financière	nous consulter

Extrait du glossaire des opérations bancaires courantes

Destiné à vous aider à comprendre les termes employés dans vos relations bancaires au quotidien.
Un document complet est disponible sur www.banque-edel.fr

Termes génériques	Définitions
Agios (ou intérêts débiteurs)	Somme due à la banque lorsqu'un compte présente un solde négatif pendant un ou plusieurs jours. Le calcul de cette somme s'effectue sur la base des dates de valeur.
Avis à Tiers Détenteur (ATD)	Procédure administrative (sous forme d'une saisie-attribution) permettant à la direction générale des Impôts et au Trésor public de faire bloquer, puis de se faire attribuer une somme qui lui est due au titre des impôts.
Code BIC (Bank Identifier Code)	Le BIC est l'identifiant international de la banque.
Code IBAN (International Bank Account Number)	L'IBAN est l'identifiant international du compte bancaire Le BIC et l'IBAN permettent d'identifier un compte bancaire et sont nécessaires au traitement automatisé des opérations de virement ou de prélèvement en France ou à l'étranger.
Date d'opération	Date à laquelle l'opération est effectuée par le client.
Date comptable	Date à laquelle la banque enregistre comptablement l'opération sur le compte du client.
Date de valeur	Date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs.
Information annuelle des cautions	Renseignements fournis aux personnes physiques ou morales qui se sont portées caution en faveur d'un de nos clients exerçant une activité professionnelle. Ces renseignements portent sur le montant des engagements garantis au 31 décembre de chaque année.
Saisie-attribution	Procédure juridique permettant à un créancier disposant d'un titre exécutoire (décision de justice) de faire bloquer le compte bancaire du montant de la dette, puis de se faire attribuer une somme qui lui est due.
Service bancaire de base	Le service bancaire de base est composé d'un ensemble de services proposés gratuitement par un établissement bancaire dans le cadre du droit au compte. Ce service comprend l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, la délivrance de RIB, les dépôts ou retraits d'espèces au guichet, l'envoi mensuel d'un relevé de compte, l'encaissement des chèques ou des virements, le paiement par prélèvements, la consultation à distance du solde du compte, une carte de paiement à autorisation systématique et deux chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services. Le service bancaire de base ne comprend pas la délivrance d'un chéquier ni l'autorisation de découvert.
Titre Interbancaire de paiement (TIP)	Moyen de paiement, prenant la forme d'un document papier précisant le montant de la facture à régler. Il est envoyé par un créancier à son débiteur afin que celui-ci autorise le débit de son compte pour le montant indiqué. Le créancier est à l'origine de l'opération mais celle-ci reste à l'initiative du débiteur qui signe le TIP avant de le retourner au créancier.



Consultez votre Chargé d'Affaires habituel
pour toutes questions ou précisions complémentaires
relatives à ce document

Tél : 05 61 17 34 45 - Fax 05 61 17 34 46
courriel : commercial@banque-edel.fr

